

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mars 2016
CO 025 DE

Page 1/1

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 51

Votants : 44

Étaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Bruno ROBERT donne pouvoir à Gérard BOUDIER.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Olivier LECOQ, Jacques GRANGEREAU.

Étaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Raphaël GAGNEUR, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Marie-Christine CHANOIS, Anne CHARLET, Hervé CORON, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Étaient absents : Nelly BUYS, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BOUDIER

Convocation faite le : 10 mars 2016

Objet : Clôture de la régie de recettes du camping.

VU la note de synthèse n°9/23.03.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 8 mars 2016 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances et Affaires Générales, relatif à la clôture de la régie de recettes du camping ;

CONSIDERANT que, par délibération n°06 du 25 février 2005 modifiée le 6 décembre 2011, le Conseil Communautaire a notamment créé la régie de recettes du camping communautaire pour faciliter le fonctionnement de son service et notamment l'encaissement des redevances des usagers ;

ATTENDU que le camping a fait l'objet d'une délégation de gestion au terme d'une DSP par la Communauté de Communes. La régie n'a donc plus lieu d'être, le délégataire assurant la responsabilité des encaissements ;

VU la proposition du Comptable Public ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de clôturer la régie de recettes du camping pour effet du 1^{er} avril 2016 et autorise le Président de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny à signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Président

Jean François GAILLARD